

AC/DAV/PRME/MMCB/MMEC  
Case courrier : CVK06

**WIELÄNDER & SCHILL**  
Monsieur Martin STRASSER  
Siederstraße. 50  
78054 VS-SCHWENNINGEN  
ALLEMAGNE

MEUDON, le 12 octobre 2007

N/réf. : AB\_AGF 2007\_10\_005

**Objet : Agrément de matériel.**

Monsieur,

Nous vous confirmons l'agrément du matériel suivant :

DISTRIBUTEUR /FABRICANT	INDEX	Désignation	N° Agrément	Référence matériel
WIELÄNDER & SCHILL	3.3.3-2	Poste de soudage MIG/MAG acier/cupro-Alu	PSA 07.1140	MGS IP6-2

Le produit a reçu notre agrément et fait désormais partie du catalogue Equipement & Matériel.

Dans le cadre du respect de nos procédures, il est important que tout arrêt de fabrication ou de commercialisation d'un produit dûment homologué, soit porté à notre connaissance, et ceci dans les délais les plus brefs.

L'ensemble de vos circuits de distribution devra être averti dans le même temps.

Par ailleurs, vous devrez nous signifier, par écrit, les modalités que vous comptez prendre en termes de S.A.V. et de contrôle des appareils concernés ainsi que vis à vis des E.C.M.E.

Tout matériel arrêté définitivement perd son agrément et sort du catalogue Equipement & Matériel. PSA confirmera la suppression du dit matériel et informera le réseau des Marques et les différentes directions concernées.

Dans le cadre d'achat d'équipements par un Point de Vente, il est important qu'une formation aux matériels soit mise en place.

Vous devez fixer la date et la durée de cette formation avec le Point de Vente. Le Point de Vente choisit les opérateurs concernés par cette formation.

Vous devez vous assurer que l'ensemble des opérateurs ont les capacités pour manipuler les appareils en démonstration et les essayer.

Le fournisseur doit délivrer au point de vente, une feuille de présence et faire signer les personnes ayant assisté à la formation à l'usage du matériel.

Pour éviter les utilisations incomplètes, mauvaises ou dangereuses des matériels, vous devez :

- Fournir une notice d'utilisation qui sera conservée et tenue à la disposition des opérateurs près des matériels concernés.
- D'effectuer des rappels préventifs sur les procédures d'utilisation des matériels.

Par ailleurs, vous devrez proposer une maintenance pour les appareils concernés par les E.C.M.E.

Nous vous alerterons en temps utile pour votre participation au catalogue.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions, d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



**A. BARON**  
**Responsable des Agréments**  
**Equipements & Matériel**

Copie : **M. LARDE Richard** Direction des Achats